

Questions orales

LE LOGEMENT

DEMANDE D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

Ne serait-il pas possible de modifier la formule de demande et notamment les informations requises pour protéger les citoyens canadiens originaires des pays de l'Est qui se rendent en visite dans leur patrie d'origine? Par ailleurs, le ministre ne pourrait-il pas proposer au cabinet de supprimer la disposition de la loi sur la citoyenneté qui accorde la double citoyenneté aux citoyens canadiens car cette disposition fait courir un risque aux citoyens canadiens originaires des pays de l'Est qui se rendent en visite dans leur pays d'origine?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, mon ami et collègue le secrétaire d'État pourrait éclairer le député sur les règlements en matière de citoyenneté.

Nous avons longuement étudié la question que soulève le député. Il est vrai que les citoyens canadiens qui se rendent dans un pays de l'Est dont ils sont originaires s'exposent à un danger car leur passeport permet aux services d'immigration de savoir qu'ils sont originaires du pays en question. Mais le problème n'est pas là. En réalité, le problème tient au fait que selon la loi de ces pays ils sont toujours citoyens du pays en question et que les autorités du pays ont d'autres moyens de le découvrir.

En réalité, nous allons vers une normalisation accrue, normalisation dont je viens de parler; en outre, ces renseignements sont nécessaires dans le monde entier et ils ne sont pas seulement à l'avantage des pays de l'Est comme le député l'affirme dans son préambule; il est dans l'intérêt de tous les citoyens canadiens voyageant à l'étranger d'avoir ces renseignements inscrits sur leur passeport afin de pouvoir entrer sans difficulté dans les pays où ils se rendent. Certes, il se peut que ces dispositions désavantagent certains Canadiens et facilitent la tâche à d'autres. Nous faisons de notre mieux pour trouver des remèdes aux difficultés que pourraient connaître certains ressortissants canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INCIDENCE DE LA BAISSÉ DU PRIX MONDIAL DU PÉTROLE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné le surplus mondial de pétrole et le fait que, d'après les journaux d'aujourd'hui, le prix établi par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'OPEP, baissera à \$20 en monnaie américaine d'ici la fin de l'année, le ministre peut-il assurer à la Chambre et au public canadien que les augmentations du prix du pétrole prévues pour cette année seront annulées si le prix mondial du pétrole baisse ou si le prix canadien atteint 75 p. 100 du prix mondial?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à rassurer le député à ce sujet: l'entente entre le Canada et l'Alberta ainsi que l'entente avec la Saskatchewan prévoient très clairement qu'en aucun temps le prix du pétrole classique canadien ne doit excéder le cours international, quel qu'il soit. Il n'y a aucun danger que le prix du pétrole au Canada dépasse 75 p. 100 du cours mondial.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement, qui est plein d'imagination. Selon les statistiques relatives au coût de la vie publiées aujourd'hui, le prix d'achat des maisons a augmenté de 17 p. 100, ce qui est à la fois effrayant et catastrophique. Au cours de l'année, 635 000 familles canadiennes devront renouveler leur hypothèque. Comme le bill concernant le logement dont le gouvernement a saisi la Chambre viendra en aide à moins de 5 p. 100 de ces familles, quand le gouvernement compte-il s'attaquer sérieusement aux problèmes auxquels se heurtent la majorité des propriétaires, et proposer un nouveau programme qui soit efficace?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le budget proposé le 12 novembre par le ministre des Finances du gouvernement du Canada, révélant la priorité que celui-ci accorde à la situation du logement au Canada, affectait 350 millions de dollars de crédits supplémentaires à la solution de certains problèmes auxquels se heurtent les Canadiens qui sont sur le point de renouveler leur hypothèque et ceux qui cherchent un logement à louer, notamment les jeunes Canadiens désireux de trouver leur première maison pour y installer une jeune famille. Le bill a été déposé à la Chambre avant Noël de l'an dernier. En fait, j'ai cherché au mois de janvier, pendant le congé de Noël, à obtenir la collaboration de la critique de l'habitation du Nouveau parti démocratique, pour qu'il approuve cette dépense de fonds publics visant à aider les Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque et qui cherchent un nouveau logement.

Le gouvernement a dû limiter la durée du débat à la Chambre, au mois de février, pour pouvoir commencer l'étude en comité, deuxième étape vers la mise en application de cette mesure législative. Le comité l'examine actuellement. Le demande au chef du Nouveau parti démocratique de tenir compte non seulement de l'aide qui sera offerte aux Canadiens sur le point de renouveler leur hypothèque, mais également à ceux qui cherchent un logement à louer ou qui cherchent un emploi dans la construction de ces logements locatifs dont nous avons grand besoin. Je lui demande de revenir sur sa position à l'égard de ces dispositions, en pensant aux avantages que pourrait procurer à bon nombre de Canadiens dans tout le pays l'adoption rapide de ce bill.

• (1140)

ON DEMANDE L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME NATIONAL D'AIDE AU REMBOURSEMENT DES HYPOTHÈQUES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ce serait risible si ce n'était pas pathétique. Le fait est que 635,000 familles vont devoir renouveler leur hypothèque cette année. J'ai fait remarquer au ministre que les mesures gouvernementales visaient seulement 5 p. 100 d'entre elles. Les Canadiens qui possèdent une maison ont le droit de la garder sans que les banques et les compagnies prêteuses ne leur imposent un trop lourd fardeau.